C'est là d'ailleurs ce que demande aussi la nature de l'enfant et la condition toute spéciale où nous vivons. On ne peut, cela est hors de doute, renouveler sur l'enfant le jugement de Salomon et le partager d'un coup d'épée déraisonnable et cruel qui sépare son intelligence de sa volonté. Tandis que l'on cultive la première, il est nécessaire d'acheminer la seconde à la conquête des habitudes vertueuses et au but final. Celui qui, dans l'éducation, néglige la volonté et concentre tous les efforts à la culture de l'intelligence, parvient à faire de l'instruction une arme dangereuse dans les mains des méchants, car c'est l'argumentation de l'intelligence qui vient s'ajouter aux mauvais penchants de la volonté et leur donner une force contre laquelle il n'y a plus moyen de résister.

C'est là une chose si évidente qu'elle a été reconnue, même au prix d'une contradiction par ceux-là mêmes qui veulent que l'enseignement religieux soit banni des écoles. En effet, ils ne bornent point leurs efforts à la seule intelligence, mais ils les étendent aussi à la volonté, en faisant enseigner dans ces écoles une éthique qu'ils appellent *civile* et *naturelle* et en acheminant la jeunesse à l'acquisition des vertus sociales et civiques. Mais, outre qu'une morale de cette espèce ne peut mener l'homme au but très haut que la divine bonté lui a destiné, qui est la vision béatifique de Dieu, cette morale n'a pas même la force suffisante sur l'âme de l'enfant pour lui donner le goût de la vertu et le maintenir inébranlable dans le bien. Cette morale ne répond pas aux vrais et profonds besoins de l'homme, qui est en même temps un être animal religieux et un être animal sociable, auquel les progrès de la science ne pourront jamais arracher de l'âme les racines très profondes de la religion et de la foi. Pourquoi donc ne pas se servir du catéchisme catholique pour élever dans la vertu le cœur des jeunes gens, de ce catéchisme, le moyen le plus parfait et la semence la plus féconde d'une saine éducation ?

L'enseignement du catéchisme ennoblit et élève l'homme dans son propre esprit en lui apprenant à respecter, en tout temps, soi-même et les autres. C'est un grand malheur que la plupart de ceux qui condamnent le catéchisme à sortir des écoles, aient oublié ou ne veuillent plus considérer ce qu'ils ont appris eux-mêmes du catéchisme, lorsqu'ils étaient enfants. Autrement il leur serait bien facile de comprendre la valeur d'un enseignement qui apprend à l'enfant qu'il est sorti des mains de Dieu et est le fruit de l'amour que Dieu a mis en lui : que tout ce qu'il voit est soumis à lui, roi et seigneur de toute la création ; qu'il est si grand et a une telle valeur que le Fils éternel de Dieu ne dédaigna point de se revêtir de sa chair pour le racheter; que son front est baigné dans le baptême du sang de l'Homme Dieu ; que sa vie spirituelle se nourrit des chairs de l'agneau divin ; que le Saint-Esprit demeurant en lui comme en un temple vivant lui communique une vie et une vertu toute divine; ils comprendraient que cet enseignement équivaut à donner à la jeunesse une impulsion très efficace pour garder soigneusement la qualité glorieuse de fils de Dieu et l'honorer par une conduite vertueuse.

Ils comprendraient aussi qu'ils est permis d'attendre de grandes choses de la part de l'enfant qui apprend à l'école du catéchisme qu'il est appelé à un but très-haut tel que la vision et l'amour de Dieu; qui s'instruit à veiller sans relâche sur lui-même et se trouve soutenu par des secours de toute nature, sans la guerre que lui font des ennemis implacables : qu'on exerce à être soumis et docile et qui apprend à vénérer dans ses parents l'image du Père qui est dans les cieux, et dans le prince l'autorité qui vient de Dieu et puise en Dieu la majesté et sa raison d'être; qui est conduit à respecter dans ses frères la divine ressemblance qui resplendit sur son front même et à reconnaître sous les guenilles du pauvre le Rédempteur lui-même; qui est soustrait de bonne heure aux angoisses du doute et de l'incertitude, par un bienfait de la doctrine catholique qui porte l'empreinte de son infaillibilité et authenticité dans son origine, dans le fait prodigieux de son établissement sur la terre et dans les fruits très-doux et très-salutaires qu'elle produit. Finalement, ils comprendraient que la morale catholique, escortée de la crainte du châtiment et de l'espérance certaine de très-hautes récompenses, ne court pas le sort de cette éthique civile qu'on voudrait lui substituer, et ils n'auraient jamais pris la funeste résolution de priver la génération présente d'un si grand nombre de précieux avantages, en bannissant des écoles l'enseignement du catéchisme.

Nous disons *bannir*, parce que la transaction à laquelle on est venu de donner l'instruction religieuse aux seuls jeunes gens dont les parents en feront la demande formelle, est un tempérament illusoire.

On ne parvient pas à comprendre, en effet, comment les auteurs de cette disposition malencontreuse ne se sont pas aperçus de l'impression sinistre que devait produire sur l'âme des enfants le fait que l'enseignement religieux allait se trouver dans des conditions si différentes de tous les autres enseignements.

La jeunesse, qui a besoin d'apprécier l'importance et la nécessité de ce qu'on lui enseigne pour se consacrer avec ardeur à l'étude, quelle stimulation, quelle impulsion pourrait-elle sentir pour un enseignement envers lequel l'autorité scholastique se montre ou froide ou hostile et qu'elle ne semble tolérer qu'à contre-cœur ? En outre, s'il y avait (et il n'est pas difficile qu'il y en ait) des parents qui, par ignorance ou par négligence, ne s'avisaient pas de demander pour leurs enfants le bienfait de l'instruction religieuse, une grande partie de la jeunesse demeurerait privée des doctrines les plus salutares au détriment de la société civile. (*à suivre.*)

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 2 juillet.

L'agitation et les troubles continuent à Marseille par suite des actes odieux des républicains et des radicaux contre la liberté des catholiques

Jusqu'à ce jour, les processions ne donnaient lieu à aucun désordre, et les troubles, les luttes qui se produisent n'ayant pas d'autre cause que l'interdiction prononcée pour satisfaire les passions sauvages des républicains et des radicaux, avec la complaisance des agents du gouvernement, les uns et les autres sont seuls responsables de l'agitation qui paralyse les affaires à Marseille.

Sous les apparences de la neutralité, le gouvernement et ses agents favorisent, en réalité, les ennemis de la liberté des catholiques.

Plus les républicains et les radicaux multiplient les outrages aux héros de la foi et du patriotisme, plus nous devons multiplier nos protestations. La plus significative, c'est la souscription pour le monument en l'honneur de Jeanne d'Arc. J'invite tous nos amis à organiser des comités de souscription dans chaque commune.

Il est bruit, au quai d'Orsay, du prochain retour de M. Waddington, qui laisserait MM. de Saint-Vallier et Desprez achever seuls la même besogne au Congrès. Notre ministre des affaires étrangères penserait, dit-on, que, sous peu de jours, sa présence ne sera plus nécessaire à Berlin, toutes les grosses questions devant être alors résolues.

Au dire de certains officieux — qui se montrent eux-mêmes plus étonnés que personne de leurs informations — les plénipotentiaires français au Congrès seraient ceux qui pensent le plus vivement à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche.

Eh ! quoi, la *République française* elle-même se prononcerait pour l'amnistie ?... Appréciant, assez sèchement du reste, le discours de M. de Marcère au Trocadéro, ce journal conclut par cette déclaration :

« Il (le ministre) a prononcé le grand mot de clémence. Cela nous donne l'espoir que l'application en sera prochainement étendue et que les adversaires acharnés de la République ne seront pas seuls à en bénificier...»

Est-ce bien M. Gambetta qui a inspiré cette phrase-là ?

On lit dans la *France nouvelle* :

» Encore un fait qui prouve quelle liberté et quel respect des droits de tous nous vaut le suffrage universel.

» Le Conseil municipal (radical) de Joigny est parvenu faire expulser des écoles communales les Frères qui y donnaient l'instruction à de nombreux enfants depuis longues années. La mesure était si bien conforme au vœu public, qu'aussitôt 600 pères de famille ont adressé au R. F. supérieur une pétition pour le supplier de leur laisser les Frères comme directeurs d'une nouvelle école libre.

Le supérieur a bien voulu consentir à cette demande d'une population si mal comprise par ses représentants élus. »

Tous nos amis apprendront avec une vive douleur la mort de Mme de Riancey, qui a porté si dignement le nom de l'éloquent et courageux défenseur de la foi catholique et des traditions monarchiques. Mme de Riancey avait consacré toute son existence aux devoirs de la charité et de la famille. Les enfants de M. et Mme Henry de Riancey ont maintenant deux protecteurs en plus dans le ciel.

Les amis de M. Victor Hugo se montrent assez inquiets de son état de maladie.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Auguste Leloire, vient d'être nommé adjoint au maire de la ville de Roubaix.

—

L'*Ami du Progrès* trouve des « velléités de franchise » dans notre compte-rendu de la fête de dimanche ; mais ce qui ne lui plaît point, c'est que nous ayons dit « *que l'obstination des journaux radicaux a présenter la journée du 30 juin, comme une solennité républicaine, comme la fête, le triomphe d'un parti, a été la cause principale de cette indifférence ; et que ces journaux ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes si cette solennité a été absolument manquée, etc. etc.*

« Manquée où, demande l'*Ami du Progrès*.

» A Roubaix ?

» Mais est-ce que notre cité c'est toute la France ? »

Dans cet article de chronique locale que relève l'*Ami du Progrès*, parlions-nous donc d'une autre ville que Roubaix ? Et nos lecteurs ne trouvaient-ils pas, dans une autre partie du journal, le compte-rendu de la fête de Paris ?

Nous ne comprenons donc rien à la querelle de l'*Ami du Progrès* ; il ne conteste aucun point de notre relation de la journée à Roubaix, sauf ce qui concerne l'inscription de son transparent : nous avons omis la date du 30 juin qui séparait les mots : *Vive la République!* de ceux : *A Paris Capitale du monde civilisé* !

A quoi bon dépenser trois colonnes pour si peu ?

—

La Chambre de Commerce de Roubaix se réunira le jeudi 4 juillet 1878, à 4 heures du soir.

Ordre du jour :

1. Compte-rendu des quatre délégués à l'enquête parlementaire ;
2. Compte-rendu de M. le Président au congrès international du numérotage des fils ;
3. Pétition des riverains du Canal au sujet des prises d'eau ;
4. Lettres de la Compagnie des tramways et du Directeur général de la Poste ;
5. Lettre de M. le Préfet ;
6. Question des tramways pour la gare Nord-Est ;
7. Diverses autres communications.

—

Ce matin, vers deux heures, la cloche d'alarme annonçait un incendie, à Lille.

Le feu venait de se déclarer dans l'importante filature de M. Wallaert, située dans la section des Moulins.

En quelques instants, dit le *Progrès*, une partie du bâtiment fut en flammes, et l'incendie menaçait de s'étendre à la cité voisine de cet établissement. Mais, grâce à la promptitude des secours, on n'a pas eu à déplorer ce malheur.

Les pertes seront cependant assez importantes. Le feu a pris naissance, nous affirme-t-on, dans un magasin aux étoupes.

—

Nous lisons dans l'*Echo du Nord*:

« Nous avons malheureusement à signaler un horrible accident. A cinq heures, lorsque le sinistre était maîtrisé, Mme Adam, cafetière à l'angle de la rue Froissart et de la place de Trévise, est venue déclarer que son fils, Léon Adam, âgé de 20 ans, qui s'était rendu dans une cour attenante aux magasins de MM. Le Blan, pour délier un chien, n'avait pas reparu à son domicile.

» Sur la demande de M. le commissaire de police du 7e arrondissement, des fouilles furent faites et amenèrent la découverte du cadavre du jeune homme : le malheureux avait étr écrasé par les débris des murs du bâtiment incendié qui, comme nous l'avons dit plus haut, se sont écroulés par trois fois. Près du cadavre, on a retrouvé plein de vie le chien, cause de cet accident.

» Les pertes, couvertes par plusieurs assurances, sont évaluées approximativement à 1.500,000 francs.

» Les compagnies qui assuraient les magasins sont au nombre de 8 : la *Providence*, le *Nord*, l'*Urbaine*, l'*Union*, le *Phénix*, la *Clémentine*, le *Soleil*, l'*Union générale du Nord*.

» Il y a environ 12,000 paquets de fils atteints par l'incendie, outre les lins et les étoupes bruts.

» La filature ayant été peu endommagée, les 1.200 ouvriers qu'elle occupe ont repris, ce matin, leur travail. »

—

Le tocsin annonçait ce matin, à six h. 1/2, qu'un incendie venait de se déclarer à Roubaix. Le feu avait, en effet, éclaté dans les ateliers de M. Browaeys-Degeyter, teinturier, rue Saint-Maurice. Des secours promptement organisés ont permis de se rendre maître du feu avant qu'il ait pu causer de grands dégâts. Tout danger avait disparu lorsque les pompiers sont arrivés. Une partie du plancher du séchoir et 600 kilogrammes de laine et de fil ont été brûlés.

Les pertes, couvertes par plusieurs compagnies d'assurances, s'élèvent à la somme de 2,500 francs.

—

Nos lecteurs n'ont pas oublié le récit que nous avons publié de l'incendie qui, dans la nuit du 19 au 20 mai dernier, a réduit en cendres la maison, occupée, place du Trichon, par les époux Vanleynseele, ferblantiers. On se rappelle aussi qu'une enquête ouverte le lendemain de l'incendie avait amené l'arrestation de M. Vanleynseele que l'on soupconnait d'avoir allumé lui-même le feu qui avait consumé sa maison. Le mardi, le prévenu fut remis en liberté, mais l'enquête n'en continua pas moins son cours.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Gand, juge d'instruction à Lille, vient de rendre une *ordonnance de non-lieu* que nous nous empressons de porter a la connaissance de nos lecteurs.

Il avait été d'ailleurs établi au commencement de l'enquête, grâce à la comptabilité tenue régulièrement par M. Vanleynseele et que l'on avait, heureusement pu sauver des flammes, que la situation du prévenu était très-prospère.

—

Par décret du Maréchal-Président de la République.

M. Castelin, sous-lieutenant, porte-drapeau au 43e de ligne est nommé lieutenant au 103e de même arme.

M. Duvot, sous-lieutenant au 43 de ligne est désigné pour remplir les fonctions de porte-drapeau au régiment.

Par décision du ministre de la guerre.

M. Haas, médecin-major de 2e classe au 57e de ligne à Bordeaux, passe au 43e d'infanterie, à Lille, en remplacement de M. Jacquemet qui permute avec lui.

M. Decobert, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Lille, passe aux hopitaux de la division d'Alger.

—

L'Union colombophile lilloise organise pour dimanche prochain un concours de pigeons sur Chatellerault.

—

M. Labouret et Mayer, ingénieurs des ponts et chaussées, viennent d'être attachés au service des études et de travaux des chemins de fer de Lens à Armentières et de Valenciennes au Cateau.

—

Un jeune garçon de 13 ans, Alphonse D., domestique, chez un cultivateur de Roncq a été amené ce matin, à Tourcoing par la gendarmerie.

Ce garçon avait volé 45 francs à son patron. Etant samedi, dans une chambre de la maison du cultivateur, il avait glissé sa main au hasard, dans un petit coffre, et l'en avait retirée pleine de pièces.

Cette poignée comptée et mise en poche, s'élevait à 45 francs. Ce n'est que le surlendemain, qu'un individu voyant tant d'argent dans la poche d'Alphonse, en parla au cultivateur et le garnement fut immédiatement arrêté.

Rien n'avait été dépensé. Le cultivateur n'y perdra donc aucunement, si ce n'est son infidèle domestique, que les prisons de Lille vont compter désormais parmi leurs hôtes.

—

Il a eu beau entourer sa marche des précautions les plus grandes, le pauvre Debeuf, il est néanmoins tombé entre les mains de douaniers postés au hameau du Touquet, à Wattrelos, qui l'ont visité et trouvé nanti de tabac belge ! Pour attendrir les employés du fisc, le fraudeur leur a juré qu'il ne faisait point son métier de la fraude et que le tabac dont il était chargé, il ne le devait consacrer qu'à son usage personnel. Mais les douaniers ne s'émeuvent pas facilement, paraît-il, car Debeuf a été remis entre les mains de la gendarmerie; la charge qu'il portait a été confisquée au profit du Trésor.

—

Un ouvrier maçon du nom de Désiré Vandevenne, belge d'origine, et que certaines peccadiles ont fait autrefois expulser du territoire français, s'est présenté hier au poste de la Grand'Place, et, excipant de sa qualité d'expulsé comme d'un titre lui donnant droit à la bienveillance de la police, a demandé qu'on voulût bien, tout en l'autorisant à rester à Roubaix, l'aider à sortir de la misère dans laquelle il se trouve. Il a été fait droit à sa demande, et cinq minutes plus tard Désiré Vandevenne était au milieu des détenus qui doivent être dirigés sur Lille demain matin. Vandevenne aura à répondre devant le tribunal de Lille du fait d'infraction à un arrêté d'expulsion.

—

Louis Z..., ouvrier tisserand, agé de 20 ans avait trop bu d'un coup, hier soir, et dans l'impossibilité de regagner son domicile, il s'était étendu le long des maisons sur le trottoir de la rue Saint-Georges.

Une ronde de nuit l'a trouvé dans cette position, qui n'était pas sans danger pour sa santé et l'a porté au dépôt de sûreté.

—

La police a arrêté hier, un ouvrier teinturier nommé Auguste V..., accusé de vol de linge et d'habits dans la rue des Arts. C'est la quatrième condamnation qu'encoura V..., pour délits analogues.

—

Le jeune garçon dont nous avons dernièrement annoncé la disparition, Victor Fiévet, vient de rentrer au logis paternel. Aux questions qui lui ont été posées sur l'emploi de son temps, pendant sa longue absence, il s'est borné à répondre qu'il avait été « faire un tour en Belgique. » Victor Fiévet n'est âgé que de 13 ans.

—

Un habitant de la rue de Soubise, M. Jean-Baptiste Pelle, a informé, hier, le commissaire de son quartier, de la disparition de son fils Emile, âgé de 13 ans, qu'il n'a pas revu depuis le 2 juillet au matin. Emile Pelle est vêtu d'un veston et d'un pantalon noirs.

—

On a arrêté avant-hier et conduit à la prison de Lille, F. Heras, cabaretier, à Templeuve, inculpé, dit-on, de coups et blessures à ses clients, c'est un singulier moyen de les attirer.

—

La filature de M. Alfred Delesalle, à La Madeleine-lez-Lille, a été, lundi, le théâtre d'un affreux accident. Un jeune rattacheur, Yvon Boyé, descendant du 4e étage par le vendas. Arrivé au 3e étage, il voulut sauter sur le plancher, mais ayant mal pris son élan, il fut précipité sur le pavé du rez-du-chaussée et tué sur le coup. Un médecin appelé à la hâte ne put que constater la mort.

—

Le nommé Guillaume Vanvooren, employé en qualité de magasinier à la maison du *Vieux Chêne*, rue Nationale, 77, à Lille, avait toute la confiance de ses patrons ; il ne tarda à en abuser d'une façon étrange. En effet, quelques mois après son entrée au *Vieux Chêne*, il proposait à un ancien cafetier de la rue J.-J. Rousseau, Gustave Verhoestraet, de lui fournir des meubles qu'il enlèverait des magasins à lui confiés, et que celui ci écoulerait à vil prix ; naturellement les bénéfices devaient être partagés entre eux.

J. Verhoestraet accepta cette proposition avec empressement et tous deux se mirent aussitôt à l'œuvre. Ce commerce dura près d'une année, pendant laquelle plus de cent fauteuils, chaises, guéridons, etc., disparurent des magasins du *Vieux Chêne*. Mais il y a quelques jours, un fripier vint raconter à la police qu'un individu était venu lui offrir en vente des meubles entièrement neufs, à un prix beaucoup inférieur à leur valeur réelle. Une enquête fut aussitôt commencée et révéla les exploits des deux escrocs.

Inutile d'ajouter que Vanvooren et Verhoestraet ont été mis immédiatement à la disposition du parquet.

Il paraît qu'au moment de son arrestation, Verhoestraet se préparait à filer en Belgique, où il avait déjà envoyé sa femme, avec quantité de meubles provenant du *Vieux Chêne*. (*Echo.*)

Ephémérides Roubaisiennes

—

5 juillet 1816. — Une ordonnance royale confirme M. Roussel-Grymonprez dans ses fonctions de Maire de la ville de Roubaix. A l'époque des Cent-jours, M. Roussel-Grimonprez avait dû se retirer devant M. Robin, capitaine en retraite, envoyé comme commissaire extraordinaire pour prendre possession, au nom de l'Empereur, de l'administration municipale de la haute police.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

3 juillet 1794. — Les prisons de Lille regorgent de prisonniers que la loi de Merlin y entasse au fur et à mesure des dénonciations.

A la date de notre éphéméride d'aujourd'hui, le 9 Thermidor est proche (27 juillet); ce fut, comme on le sait, le jour de la chute de Robespierre et le jour de délivrance pour tous ces malheureux prisonniers.

Tourcoing était alors représenté dans les prisons de Lille, par 26 personnes auxquelles le 9 Thermidor rendit la liberté comme aux autres. Voici les noms de ces 26 prisonniers, victimes de la tyrannye révolutionnaire, tels qu'on les trouve aux *Archives de Lille*, où ils ont été conservés dans les dossiers du temps :

1. F. Campion. — 2. F. Marenne. — 3. F. Ducoulombier. — 4. Vve Nollet. — 5. Delannoy. — 6. Th. Delahouse. — 7. Isabelle Rouselle. — 8. Marie Egminée. — 9. Louis Legrand. — 10. Guérin Cornille. — 11. J.-B. Desplanque. — 12. J.-F. Dhalluin. — 13. D. Hennion. — 14. F. Agache. — 15. F. Leclercq. — 16. P. Dupont. — 17. P. Dessauvage. — 18. P. Six. — 19. P. F. Boullet. — 20. F. Delobel. — 21. J. F. Delplanque. — 22. G. Duriez. — 23. Etienne Duchesne. — 24. P. J. Heulle. — 25. P. J. Delsalle. — 26. B. Delsalle.

Dans ce nombre se trouvaient huit femmes.

G. B.

— Un triste accident s'est produit dimanche sur la voie du chemin de fer d'Hazebrouck.

Le sieur Désiré Lestourel, cantonnier, en traversant le passage à niveau d'Ofand, a été surpris par un train et littéralement broyé.

On n'a retrouvé le lendemain que des débris informes de son cadavre.

— Un emploi d'inspecteur d'Académie vient d'être créé à Douai.

Nous croyons savoir que le titulaire serait M. de Montigny, professeur de l'un des lycées de Paris.

— Dimanche, pendant que M. Lacœuilhe, agent d'assurances, rue des Récollets, à Arras, était allé avec sa femme à la messe de onze heures, laissant leur petite fille Emilienne, âgée de deux à trois mois, à la garde d'une jeune bonne, un chât pénétra dans la chambre où reposait l'enfant, sauta sur le berceau, se coucha sur elle et l'étouffa. Quand les parents furent de retour, la domestique venait seulement de s'apercevoir de l'affreux malheur. Tous les soins prodigués à la pauvre enfant sont restés inutiles.

— Le tribunal de Vervins vient de condamner pour diffamation envers M. Godelle, avocat-général à la Cour de cassation, révoqué par M. Dufaure et député invalidé pour faire revenir M. Soye, deux journaux radicaux : le *Courrier de l'Aisne*, de Laon, et l'*Impartial*, de Vervins — le premier à quinze jours de prison, 1,000 fr. de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans cinq journaux de l'Aisne et dans un de Paris ; le second à 50 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts.

— Un déplorable accident est arrivé samedi, dans l'après-midi, rue Porte-Robert, à Cambrai.

Des ouvriers transportaient, sur une voiture à bras, des tonneaux vides devant servir à surélever les marches et le plancher d'un reposoir. L'un de ces ouvriers, le nommé Emile Pagniez, menuisier, âgé de trente ans, demeurant à Saint-Druon, eut la malheureuse idée de monter sur la voiture et de se mettre à cheval sur le plus élevé des tonneaux.

A l'angle de la rue St-Jacques et de la rue de la Herse, ceux qui traînaient la voiture tournèrent trop court et l'une des roues heurta le trottoir. Le malheureux Pagniez roula avec son tonneau du haut de la voiture et tomba à plat ventre sur le bord du trottoir.

Relevé et transporté dans un cabaret voisin, il reçut les soins des docteurs Boucly et Larivière qui ne constatèrent aucune fracture. Néanmoins Pagniez avait reçu de graves lésions internes, on le transporta à l'hôpital où il expirait le lendemain, vers trois heures du matin.

Il laisse une veuve et quatre enfants en faveur desquels on fait en ce moment une souscription.

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 1er juillet. — Louis Dekoninck, rue du Fontenoy. — Angèle Desreumaux, Grande-Rue, fort Mulliez. Oscar Carton, rue du Fresnoy, cour des fleurs, 12. — Marie Desbarbieux, rue de Lannoy. — Léon Demasure, rue de la Guinguette, 87. — Rosalie Dejaeger, rue de la Balance, 77. — Victorine Vercruysse, rue d'Alma. — Marie Deschryver, rue Jacquart, 44. — Alfred Brochart, rue de la Redoute.

Du 2. — Hélène Delerue, rue de Lannoy, 419. — Charles Terrinne, au Pile, cour Desmet, 4. — Louis Meire, rue de l'Epeule. — Henri Poupaert, rue des Longues-Haies, cour Belair, 1. — Augustin Decock, au chemin des Couteaux. — Angèle Vandepeute, rue de l'Epeule, 131. — Louis Dion, rue des Filles-de-Joie.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 1er juillet. — Frédéric Rasson, 52 ans, boulanger, Grande-Rue, 89. — Léon Galois, 1 mois, rue de Vaucanson, 46. — Angèle Liagre, 3 mois, rue du Pile. — Marie Depaepe, 1 mois, rue d'Alma, 252. — Blanche Desnoulez, 3 mois, rue de la Longue-Chemise. — Charles Henno, 1 an, rue de Blanchemaille, 132. — Hélène Quartier, 2 mois, rue Darbo, cour Tiberghien, 3. — Marie Caby, 77 ans, journalier, à l'Hospice.

Du 2. — Edmond Pauwels, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 10. — Florence Hasbrouck, 3 mois, rue du Fort, cour Couthier, 1. — Séraphin Vanherzele, 58 ans, teinturier, rue d'Inkerman. — Marie Gahille, 56 ans, cabaretière, rue des Fossés, 4.

PUBLICATIONS DE MARIAGE DU 30 juin. — Charles Sievens, 41 ans, charron, et Constance Claeys, 29 ans, couturière. — Henri Vanhesschen, 21 ans, rattacheur, et Sophie Legrand, 20 ans, rattacheuse. — Léopold Logiest, 37 ans, menuisier, et Flore Leman, 25 ans, bobineuse. — Alfred Ponthien, 38 ans, journalier, et Julie Vandoolaeghe, 26 ans, journalière. — Léopold Pencelle, 22 ans peintre, et Marie Opalfvens, 20 ans, soigneuse. — Victor Laebens, 19 ans, tisserand, et Thérèse Vandeplassche, 19 ans, soigneuse. — Emile Provost, 25 ans, teinturier, et Léonie Legrand, 27 ans, couturière.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 juillet. — Fleurisse Lefebvre, au Tilleul. — Germaine Stien, chemin des Mottes. — Hermance Allard, à la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 juillet. — Gustave Leclercq, 2 ans 8 mois, rue de Menin. — Henri Fontaine, 1 jour, rue de Lille.

MARIAGE du 2 juillet. — Jean-Baptiste Motte, 26 ans, sans profession, et Julia Tiberghien, 21 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MAZURE PROUVOT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULES MAZURE, décédé le 3 juillet 1878, dans sa 35e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **Messe de convoi**, le jeudi 4 courant, à huit heures, aux **Vigiles** le même jour à six heures et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le vendredi 5 juillet, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curé, 12. 16336

Un **Obit solennel du mois** sera célébré le jeudi 4 juillet 1878, à 9 heures en l'église du Sainte-Elisabeth, à Roubaix, pour le repos de l'âme de M. Bernardin LEROY, décédé à Roubaix, le 31 mai 1878, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Confections

Au Palais de Cristal. — MONCHY-DUPIRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.* 14065

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Steinwey de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

Imprimerie, Librairie, Lithographie

Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Fournier-Delfortrie. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 15813

Brevets d'invention

V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

M. H. Deniau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

Il s'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles. — Actuellement, rue du Coq-Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanchemaille, 73.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. *Dépêche de l'Observatoire de Paris.* Paris 3 juillet 1 h., soir. — Hauteur du baromètre Dunkerque, Besançon, 759; Montauban, Poitiers 762; Biarritz 765. Baromètre se relève un peu. Vent du Nord. Température en baisse. Quelques averses encore à craindre, mais tendance à amélioration.

BOURSE LINIÈRE. — Les affaires continuent d'être très difficiles; on ne nous signale aucune amélioration pour les fils de lin. Quelques acheteurs de toile ont paru sur notre marché, mais les affaires sont encore limitées et les prix ne s'améliorent pas.

Les transactions en matières brutes, lins et étoupes sont très restreintes.

MARCHÉ AUX BLÉS du 26 juin 1878. (*Bulletin commercial.*) — Approvisionnement : 950 hectolitres. Vente lente; baisse, un franc.

Les farines sont portées de 39 50 à 40 fr.

La température est favorable, et les blés en terre sont, dans notre rayon, magnifiques.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 3 juillet 1878 (*communiqué par l'Hôtel-de-Ville*). — Baisse moyenne : » fr. 53 centimes. (*Echo*).

Belgique

— Un cas de mort subite s'est produit dimanche après-midi, à Bonsecours.

Une dame, demeurant chez M. Edmond Petit, Madame Jeannette....., avait suivi la procession de Bonsecours, lorsque tout à coup elle se trouva malade.

Elle entra chez Géry-Willaume à l'Hôtel du Grand Logis, où on la fit asseoir, et où on lui prodigua les meilleurs soins, mais ce fut en vain ; cinq minutes après, elle avait cessé de vivre.

— Goossens, l'assassin de Gosselier, est un déserteur du 8e de ligne et, comme tel, justiciable de l'autorité militaire dans tous ses actes. C'est donc un conseil de guerre qui le jugera.

— Lundi vers minuit des ouvriers de la gare ont entendu la chute d'un corps dans l'Escaut en face de la fabrique de porcelaine de MM. Boch, frères, à Tournai.

Persuadé qu'il s'agissait d'un accident, on se mit à faire des recherches, et ce matin on a retiré de l'eau le corps d'un individu, vêtu de velours noir et ayant en poche une somme de 0.50 centimes. Cet homme qui pouvait avoir de 35 à 40 ans, a été transporté à la morgue.

Rien, jusqu'ici, n'a pu faire découvrir son identité, il n'avait sur lui aucun papier qui pût le faire connaître.

Faits Divers

— ARRIVÉES D'ÉTRANGERS. — Il a été, du 27 juin, il est arrivé à Paris, venant de l'extérieur, 10,547 étrangers des nationalités suivantes : Angleterre, 3,200 ; — Belgique, 1,503 ; — Allemagne, 1,177 ; — Etats-Unis, 802 ; — Italie, 731 ; —